

# Cour des comptes

**L'emploi  
des fonds collectés  
par les associations  
en faveur des victimes  
du tsunami  
du 26 décembre 2004  
situation au 31 décembre 2008**

**tome 2**

Organismes faisant appel  
à la générosité publique

janvier 2011

 La  
**documentation**  
Française 



## X - Architectes de l'urgence

Créée après les inondations de la Somme en avril 2001, l'association « Architectes de l'urgence » est devenue une fondation depuis 2007. Elle a pour vocation de *« soutenir et développer l'engagement humanitaire des architectes en France et dans le monde et contribuer ainsi au rayonnement de l'architecture ; d'apporter la compétence d'architectes au secours des populations éprouvées par les catastrophes naturelles, technologiques ou humaines, d'encourager la formation d'architectes en France et dans le monde ; de conserver et de promouvoir le patrimoine architectural, historique et culturel mondial. »*

L'objet social a donc été élargi dans la mesure où l'article 1<sup>er</sup> des statuts de l'association prévoyait qu'elle avait pour mission *« d'apporter conseil et assistance, dans le cadre de la prévention, de la gestion des crises et de la reconstruction, aux populations éprouvées par toutes catastrophes naturelles, technologiques ou humaines et plus généralement de porter assistance à toute personne en état de souffrance physique ou morale en France et à l'étranger ».*

Son budget annuel, de 1 420 000 € en 2005 €, s'établit en 2008 à 1 743 000 €.

### 1 - Les constats du précédent contrôle

Architectes de l'urgence ne fait pas appel à la générosité publique. Les ressources collectées en 2005 étaient marquées par la prépondérance des financements privés, à près de 90 % (provenant majoritairement de la Fondation de France). Les dons manuels, reçus spontanément, ne représentaient qu'à peine 1,5 % des ressources alors collectées (29 118 €).

Deux programmes de reconstruction avaient été ainsi déployés par Architectes de l'Urgence, en Indonésie et au Sri Lanka.

Le précédent rapport notait que si le programme indonésien (5,2 M€) restait à financer pour moitié pour s'achever en 2006, celui développé au Sri Lanka (1,64 M€) s'était terminé au 31 décembre 2005.

La Cour avait enfin relevé que, victime d'un détournement de fonds de l'ordre de 20 000 €, Architectes de l'urgence avait renforcé ses procédures de contrôle. Elle s'était prononcée favorablement sur la conformité des programmes à la destination prévue pour les ressources recueillies.

Les fonds dédiés étaient de 552 782 € au 31 décembre 2005.

## **2 - L'examen du compte d'emploi « tsunami » cumulé au 31 décembre 2008**

Les fonds issus de la générosité du public occupent une place très mineure dans les ressources (0,44 % des ressources totales collectées pour l'opération « tsunami »). Les financements des entreprises ne représentent que 3% des ressources collectées et l'association a essentiellement mobilisé des financements d'autres organismes privés (84% des ressources collectées), seules ressources comptabilisées après le 31 décembre 2005.

Compte tenu de l'importance des fonds reçus en 2006, 2007 et 2008, soit près de 72% des ressources totales collectées sur la période 2005 - 2008, la fondation n'est pas parvenue à engager l'ensemble des ressources affectées. Au 31 décembre 2008, les fonds dédiés s'élèvent ainsi à 531 163 €. La Cour a relevé l'accord d'un mécène pour la réaffectation de son don (2 000 €).

En accord avec ses bailleurs de fonds, Architectes de l'urgence n'a affecté aux missions « tsunami » que les produits financiers dégagés sur le terrain (35 938 €), le produit du placement des fonds restés en France (36 474 €) étant affecté au fonctionnement du siège.

Les frais de fonctionnement représentent environ 8 % des projets « tsunami » ; leur mode de calcul est lui aussi fixé en accord avec les bailleurs.

## **3 - Les actions réalisées**

Association de professionnels spécialisée dans le domaine de la reconstruction, « Architectes de l'urgence » s'est investi dans des projets (écoles, infrastructures portuaires, logements, routes) mis en œuvre en Indonésie et au Sri Lanka

Depuis le 31 décembre 2005, une nouvelle opération a été engagée en Indonésie, sur l'île de Weh, concernant la reconstruction de logements et d'équipements périscolaires. Architectes de l'urgence a prévu d'engager 268 000 € avant la fin 2009 pour la reconstruction de maisons à Sabang et d'écoles à Sigli (Indonésie) ; le solde, qui provient d'un financement privé (Croix-Rouge australienne), sera réaffecté à d'autres opérations ayant obtenu l'accord et la validation des projets de la part de la Croix Rouge australienne.

Au total, Architectes de l'urgence aura donc financé trois projets en Indonésie (Sigli et Sabang) et au Sri Lanka (Muthur).

Les missions ont donné lieu à des rapports d'exécution, communiqués aux bailleurs. Les réalisations sur le terrain correspondent aux actions présentées par l'association.

#### **4 - Les suites données aux recommandations de la Cour**

L'association a suivi les recommandations de la Cour et a fourni un compte d'emploi des ressources « tsunami » pour l'ensemble des périodes contrôlées (2005 – 2008).

\*\*\*

*À l'issue de son contrôle, la Cour constate que les fonds ont été employés en 2006-2008 conformément aux objectifs poursuivis par l'appel à la générosité publique.*

**Architectes de l'urgence**  
**Compte d'emploi « tsunami » cumulé**

	au 31/12/05	au 31/12/08
<b>EMPLOIS (en €)</b>		
Missions sociales « tsunami »	1 192 128	5 588 425
Frais de recherche des fonds « tsunami »	0	0
Frais de fonctionnement « tsunami »	140 437	530 082
Ressources « tsunami » restituées aux donateurs	0	0
Ressources « tsunami » employées hors « tsunami »	0	2 000
.... dont réaffectations conformes .....intention donateur		2 000
.... dont réaffectations non-conformes		0
.... dont frais de fonctionnement sans lien .....avec le tsunami		0
<b>TOTAL RESSOURCES EFFECTIVEMENT EMPLOYEES</b>	<b>1 332 565</b>	<b>6 120 507</b>
Engagements à réaliser sur ressources affectées « tsunami »	552 782	531 163
<b>TOTAL EMPLOIS</b>	<b>1 885 347</b>	<b>6 651 669</b>
<b>RESSOURCES (en €)</b>		
Dons des particuliers	29 118	29 118
Financements entreprises	185 341	192 748
Financements d'autres organismes privés (associatifs)	1 284 000	5 604 237
Autres ressources « tsunami »		2 162
Ressources hors « tsunami » (fonds propres)	74	3 428
<b>SOUS-TOTAL RESSOURCES PRIVEES</b>	<b>1 498 532</b>	<b>5 831 692</b>
Financements publics	383 771	784 040
Produits financiers	3 044	35 937
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>1 885 347</b>	<b>6 651 669</b>

*REPONSE DU PRESIDENT D' « ARCHITECTES DE L'URGENCE »*

*Architectes de l'urgence n'a aucune remarque ni observation à vous transmettre concernant le rapport.*